

Fact-checking: Carglass® fait le point

Notre partenaire Carglass® revient sur trois mythes autour de la réparation des bris de glace.

Texte: Manuel Ott



1

Réparer les bris de glace dans le champ de vision, c'est interdit.

FAUX

Depuis 2019, l'Office fédéral des routes (OFROU) autorise la réparation des bris de glace dans le champ de vision, à condition que la réparation ne provoque pas de distorsion dans le champ de vision. Avec les techniques de réparation modernes, cela ne pose en général aucun problème.

2

Avec toute la technologie des voitures d'aujourd'hui, il faut de toute façon remplacer le pare-brise en cas de dommage.

FAUX

Il est vrai que les véhicules modernes sont de plus en plus souvent équipés de capteurs et de systèmes d'aide à la conduite (SAC). Cependant, les réparateurs professionnels de chez Carglass® trouvent à chaque fois la solution idéale et réalisent au besoin un calibrage parfait des SAC selon les recommandations du constructeur.

3

Réparer, c'est plus écologique que remplacer.

VRAI

Réparer un pare-brise produit dix fois moins de CO₂ que de le remplacer. Grâce à son processus de réparation, Carglass® économise plus de 370 tonnes de dioxyde de carbone chaque année. En parallèle, la réduction des déchets et un habile recyclage contribuent à réduire encore davantage l'empreinte carbone.

Avec notre partenaire Carglass®, la réparation dure environ 30 minutes seulement pour un pare-brise, et peut être réalisée chez vous ou au lieu de votre choix, en toute simplicité. Par ailleurs, Carglass® vous garantit à vie la réparation de votre vitre. Vous avez également la possibilité de déclarer directement un bris de glace sur [allianz.ch/sinistre](https://www.allianz.ch/sinistre).